

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 février 2017

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3998-2017.

Révision de certains aspects de la décision D-2016-191 rendue au dossier R-3970-2016 portant sur la cause tarifaire 2016-2017 de Gaz Métro.

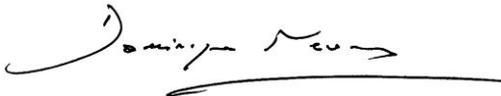
Planification d'audience et demande de délai pour le d'argumentation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) au dossier, incluant la demande de sursis.

Monsieur le Secrétaire par intérim,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) informent par la présente la Régie et les participants qu'elles ne requièrent pas la présence en audience, pour contre-interrogatoire, de l'affiant de Gaz Métro, Monsieur Renaud-François Lortie.

SÉ-AQLPA demandent par ailleurs respectueusement à la Régie la permission de pouvoir déposer leur plan d'argumentation demain le 21 février 2017. En effet, malgré tous leurs efforts, il n'a pas été possible de le produire pour aujourd'hui. Suite au dépôt du volumineux plan d'argumentation de Gaz Métro, le soussigné avait dû se rendre à l'extérieur de Montréal jusqu'à tôt ce matin et ne disposait alors pas de conditions adéquates pour travailler à ce plan. Par ailleurs, plus tard aujourd'hui, le soussigné doit prendre part à une audience dans un autre dossier de la Régie.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.